

Lieu: Mairie de Ver-sur-Launette**Objet:** Synthèse des enjeux

Diffusion	Organisme	Qualité	Nom	Présent	Absent excusé	Absent non excusé	Invité à la prochaine réunion	email
X	Mairie	Maire	CHERON Yves	X			X	mairiever@wanadoo.fr
		Adjoint	FOLGALVEZ Dominique	X			X	
		Conseiller municipal	LEFEVRE Philippe	X			X	
		Conseiller municipal	LAUBE Eric	X			X	
		Conseillère municipale	BOUCHERAT Hélène	X			X	
		Conseillère municipale	PETILLON Maylis		X		X	
		Conseillère municipale	DYREK Pauline		X		X	
X	DDT Senlis	Chargée d'Etudes	LOBIN Marie-Laurence		X		X	marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr
X	DDT Senlis		TANGUY Frédéric					
X	PNR Oise-Pays de France	Chargé de mission	GIROUDEAU Jean-Marc	X			X	jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr
X	Conseil Régional					X		
X	Conseil Départemental		BOULAY Julien		X			Melanie.DUMOULIN@oise.fr
X	CCPV	Chargé de mission	TRAN Doàn			X		stanca.lazarescu@cc-paysdevalois.fr doan.tran@cc-paysdevalois.fr
X	Chambre d'Agriculture	Représentant	DUCHENNE Thibault			X		celine.pons@agri60.fr
X	Chambre de Commerce	Assistante technique et commerciale	HERVET Marie-Claude		X			amenagement@cci-oise.fr
X	Chambre des Métiers	Chargée de mission	DESESSART Béatrice		X			
X	SISN	Animatrice SAGE	MORVAN Clara	X				sage.nonette@gmail.com animatrice.sagenonette@gmail.com
X	SMTCO							
X	STAP-ABF					X		sdap.oise@culture.gouv.fr
X	DREAL					X		paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr
X	ARS		BILY Maurice		X			maurice.bily@ars.sante.fr
X	Commune d'Eve	Maire	CHAMPAULT Agnès					
X	Commune d'Othis	Conseiller municipal	POLI Jean-Luc		X			
X	Association Ver Loisy'R		POLTEAU Jean-Louis	X				
X	Enedis		QUILLET Caroline					caroline-c.quillet@enedis.fr
X	SDIS		BOLLET Olivier		X			olivier.bollet@sids60.fr
X	Rte		BEGUE Jean-François		X			jean-francois.begue@rte-France.com
X	Cabinet Gossart	Géomètre Expert	GOSSART Christian		X		X	gossart.cabinet@wanadoo.fr
		Urbaniste	GOSSART Mathilde	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr

Date de la prochaine réunion: Mercredi 06 Septembre - 09h30**Objet:** PADD - réunion de travail*Dates des réunions suivantes:*

Points abordés	Actions à engager	Délai
1. Retour sur les précédents comptes-rendus		
- Le précédent compte-rendu n'appelle aucune remarque et est validé.		
2. Synthèse des enjeux		
<p>- Paysages-territoire:</p> <p>- En ce qui concerne le manque de lien entre le village et la rivière, Mme Morvan (SISN) signale qu'un projet d'aménagement des berges de la Launette a été élaboré par le SISN. Le projet est aujourd'hui en attente de validation de la mairie. Mme Morvan transmet le projet au BE.</p> <p>- M. Giroudeau (PNR) précise que l'enjeu lié à la gestion des boisements inclue la gestion des lisières forestières où le phénomène de cabanisation est susceptible de se développer, dans la mesure où ces parcelles sont souvent de propriété privée.</p> <p>- M. Giroudeau souhaite ajouter un enjeu de préservation des cônes de vue et, plus particulièrement, des perspectives sur l'église.</p>	SISN	dès que possible
<p>- Paysages-tissu urbain:</p> <p>- M. Giroudeau souligne la question de la précarité énergétique du bâti rural. En site classé, l'avis de l'ABF est conforme sur les démolitions. En ce qui concerne la pose de panneaux solaires, l'ABF considère qu'il y a démolition de la toiture et délivre dès lors un avis conforme. En règle générale, les élus font remarquer que les prescriptions de l'ABF peuvent être assez contraignantes et dissuader les gens de réaliser des travaux sur leur propriété.</p> <p>- Au sujet des clôtures, M. Giroudeau signale que la charte du PNR préconise d'interdire la pose de treillis soudés qui gênent le passage des animaux et contribuent à la dégradation des paysages. De façon générale, il convient d'interdire les panneaux pleins.</p>		
<p>- Environnement:</p> <p>- Le bureau d'études envoie le diagnostic de l'état initial de l'environnement réalisé par ATER Environnement pour relecture par les élus.</p> <p>- M. le Maire demande de préciser "une eau potable conforme aux exigences de la législation en vigueur".</p> <p>- M. le Maire pense que le territoire n'est pas particulièrement sujet à une pression touristique susceptible de nuire à l'environnement. Le BE est d'accord mais précise que ce point est mentionné davantage dans le cadre d'une menace que d'une faiblesse.</p> <p>- En ce qui concerne la qualité des cours d'eau, il convient de préciser que Loisy constitue la source de la Thève et que les problèmes ne sont pas identifiés au niveau de la source.</p> <p>- le bureau d'études demande que l'étude de ruissellement réalisée dans le cadre du SAGE lui soit communiquée.</p> <p>- La question de la gestion du risque de remontée de nappe est évoquée. M.le Maire souhaite se montrer particulièrement vigilant vis-à-vis de ce risque susceptible de concerner le bourg et souhaite disposer de la cartographie du risque. Le BE confirme que les données sont issues du site du BRGM et que la cartographie figure dans le diagnostic d'ATER Environnement, qui sera repris dans le rapport de présentation du PLU. Il précise qu'il est notamment possible de créer un sous-secteur en zone urbaine au sein duquel les sous-sols seront interdits compte-tenu du risque de remontée de nappe. Mme Morvan pense que ce sous-secteur est en effet pertinent.</p>	Cabinet Gossart	Fait 22/06/17
<p>- Déplacements:</p> <p>- Afin de faciliter les déplacements doux entre Ver et Loisy, le bureau d'études soumet la proposition d'aménager le chemin qui longe la lisière forestière. M. Polteau fait remarquer que ce chemin est bien moins agréable que celui qui traverse la forêt. M. le Maire ajoute que ce chemin ne mène pas jusqu'à Loisy.</p> <p>- M. Giroudeau souhaite que la circulation des poids-lourds, qui traversent la forêt via la RD 922, soit mentionnée parmi les faiblesses, à mettre en parallèle avec l'enjeu de sécurisation du carrefour de Loisy. Il mène actuellement une discussion avec M. Marchand, président du PNR, afin d'interdire la traversée de la forêt par les poids-lourds.</p>	SISN	Dès que possible

<p>- Réseaux:</p> <p>- M. le Maire fait remarquer que la réalisation des aménagements proposés par le SAGE dans le but d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement est confrontée à la problématique de maîtrise du foncier. Les terrains concernés étant de propriété privée, il paraît aujourd'hui difficile d'imposer aux propriétaires de réaliser ces aménagements. Mme Morvan préconise dans un premier temps de veiller à protéger réglementairement les emplacements concernés.</p> <p>- M. le Maire déplore que le réseau téléphonique ne soit pas davantage entretenu et regrette la multiplication de câbles aériens, d'autant que certains ne sont probablement plus utiles. La réception reste cependant satisfaisante même si l'ADSL semble moins performante depuis que la fibre optique est disponible.</p>		
<p>- Centralités-équipements/loisirs:</p> <p>- M. le Maire demande de reformuler la qualification de l'offre en équipements. Celle-ci est certes suffisante, mais la localisation des équipements n'est pas optimisée et ne facilite pas leur accessibilité. Le bureau d'études est d'accord et complète en ce sens la colonne "faiblesses".</p> <p>- M. Polteau fait remarquer qu'au-delà de la qualité d'aménagement du pôle stade/salle communale, c'est la qualité des manifestations et des événements qui sont davantage susceptibles de mobiliser la population.</p> <p>- Le bureau d'études précise que l'enjeu lié à la vie de village est très important pour Ver-sur-Launette qui pourrait avoir tendance à n'être qu'une commune résidentielle. C'est en ce sens que le bureau d'études envisage d'orienter le projet communal. M. le Maire confirme que la commune présente déjà les caractéristiques d'un "village-dortoir" et s'interroge quant aux réelles possibilités dont disposent les élus afin de renverser cette tendance.</p>		
<p>- Population:</p> <p>- Le bureau d'études rappelle que les scénarii de croissance démographique ne constituent que des aides à la décision au regard des tendances passées.</p> <p>- M. le Maire signale que le choix se porterait plutôt vers le scénario n°5: TVAM 0,98% qui correspond au TVAM des communes pôles retenu par le SCoT applicable aujourd'hui.</p>		
<p>- Habitats:</p> <p>- Le BE explique la méthode de calcul du point mort. L'estimation du point mort projeté porte à 12 le nombre de logements qui seront nécessaires au maintien de la population d'ici 2030.</p> <p>- Le BE présente un tableau qui met en relation les scénarii de croissance démographique et le nombre de logements nécessaires à la mise en oeuvre de ces scénarii.</p>		
<p>-Urbanisation:</p> <p>- Le BE remet la carte des dents creuses en séance et demande aux élus de l'étudier en vue de la prochaine réunion, au cours de laquelle il s'agira notamment de préciser le potentiel du tissu existant. Il est rappelé que les connaissances des élus permettront d'attribuer des coefficients de pondération aux surfaces brutes des parcelles libres selon leur mutabilité. Il est également demandé qu'un travail de recensement du bâti mutable soit réalisé.</p>	Commune	sept-17
<p>3. Divers</p>		
<p>- La prochaine réunion se tiendra Mercredi 06 Septembre à 09h30. Il s'agira d'une réunion de travail en vue de l'élaboration du PADD.</p>		